



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

---

Borex, le 6 octobre 2015

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 5 octobre 2015

Présidence : Yves Schwarzentrub

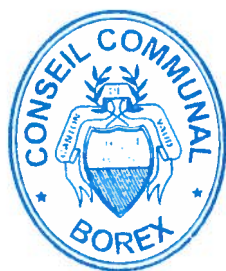
### Préavis Municipal No 41/2015 – Arrêté d'imposition 2016

Le Conseil communal a décidé :

1. d'approuver, tel que présenté, le préavis No 41/2015, Arrêt d'imposition 2016 ;
2. de maintenir le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers à 55 % de l'impôt cantonal de base (art. 1 à 3) ;
3. de maintenir les autres articles de l'Arrêté d'imposition 2016 au même taux que ceux de l'année 2015 ;
4. de transmettre l'Arrêté d'imposition 2016 aux Services de l'Etat concernés pour ratification.

Le Président :

Yves Schwarzentrub



La Secrétaire :

Françoise Prélaz

**Avis affiché au pilier public du 6 octobre au 5 novembre 2015**

**Le délai référendaire officiel de l'arrêté d'imposition ne court qu'après promulgation de la décision du Conseil d'Etat.**